

Décision

Générale

colonial

Décision n° 908 du 11 septembre 1937 :

n° 908

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
11 septembre 1937

Numéro JO
n° 490 du 30/09/1937

Date du numéro
30 septembre 1937

TEXTE INTÉGRAL

M. Aradom K. Okbou est autorisé à ouvrir un café-restaurant à Djibouti, « rue de Paris », près du magasin Jagjivan. La présente autorisation pourra être annulée par le Gouverneur sans qu'il ait à faire connaître à l'intéressé les motifs de sa décision.